

Communiqué de presse

Animations Été 2018 : les pré-inscriptions ouvrent le 5 février

Du 9 juillet au 2 septembre 2018, pendant les vacances scolaires d'été, Colmar Agglomération propose un grand choix d'activités sportives et culturelles pour les jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2013. L'offre s'adresse aux jeunes des 20 communes du territoire, mais également à ceux issus de la grande couronne colmarienne.

Des dizaines d'associations se mobilisent aux côtés de Colmar Agglomération pour proposer une pléiade de stages. On trouve les disciplines sportives traditionnelles, des activités de pleine nature, des activités manuelles, artistiques, cérébrales ou purement récréatives.

Pour y accéder, il faut que le jeune soit né entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2013 et que ses parents le pré-inscrivent selon les modalités ci-dessous détaillées, **sachant qu'une pré-inscription n'oblige pas à une inscription.**

Pré-inscriptions

Elles doivent être faites entre le 5 février et le 27 avril 2018

Pour les familles résidant dans l'une des 20 communes de Colmar Agglomération, au choix :

- sur le site Internet de Colmar Agglomération : www.agglo-colmar.fr/animations-ete
- auprès de la mairie de leur commune de résidence.

Pour les familles qui ne résident pas dans Colmar Agglomération, au choix :

- sur le site Internet de Colmar Agglomération : www.agglo-colmar.fr/animations-ete
- à la direction des sports de la Mairie de Colmar pour les familles ne résidant pas dans l'une des 20 communes de Colmar Agglomération.

A l'issue de la période réservée aux pré-inscriptions, un tirage au sort informatisé aura lieu pour déterminer l'ordre dans lequel le jeune pourra définitivement s'inscrire et donc, choisir ses activités dans le catalogue proposé qui sera envoyé au domicile. Le tirage au sort n'exclut personne : il détermine simplement l'ordre de passage durant les premières journées d'inscription. Au final, tous les jeunes préinscrits sortiront du tirage au sort et pourront s'inscrire définitivement s'ils trouvent une activité à leur goût dans le catalogue.

Le tirage au sort de l'ordre de passage aura lieu à la mi-mai.

Ensuite, les inscriptions définitives se dérouleront à la Maison des Associations :

- mardi 5, mercredi 6, jeudi 7, vendredi 8 juin de 17h à 20h30
- samedi 9 juin de 9h à 20h.

A partir du 13 juin, et durant tout l'été, les inscriptions se poursuivront directement à la direction des sports pour les demandes supplémentaires.

Pour toute information complémentaire : 03 89 20 67 93

Pour mémoire, les 20 communes de Colmar Agglomération :

- Andolsheim
- Bischwihr
- Colmar
- Fortschwih
- Herrlisheim
- Horbourg-Wihr
- Houssen
- Ingersheim
- Jepsheim
- Muntzenheim
- Niedermorschwihr
- Porte-du-Ried
(Holtzwihr et Riedwihr)
- Sainte-Croix-en-Plaine
- Sundhoffen
- Turckheim
- Walbach
- Wettolsheim
- Wickerschwih
- Wintzenheim (incluant Logelbach)
- Zimmerbach